



79^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies
3^e Commission

Point 71 (a-d) de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial pour l'Afghanistan

New York, le 01 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et exprime sa profonde inquiétude face à la régression des droits de l'homme en Afghanistan sous le régime des Talibans. La discrimination, la subordination institutionnalisée, la ségrégation et l'exclusion systématique des femmes et des filles constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international. La Suisse les condamne avec la plus grande fermeté. Nous insistons également pour que les talibans reviennent immédiatement sur leur décision d'interdire au Rapporteur spécial l'accès à l'Afghanistan.

La loi sur la "Promotion de la Vertu et la Prévention du Vice" renforce cette discrimination institutionnalisée, privant les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux et menaçant l'existence même de la société civile afghane. Cette loi interdisant aux femmes l'utilisation de leur voix dans les espaces publics, transforme les femmes afghanes en "ombres sans visage" alors que l'Afghanistan a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les atteintes aux droits des minorités religieuses, la limitation de la liberté d'expression, les restrictions de la liberté des médias sont d'autres aspects qui accentuent la nécessité d'une stratégie internationale fondée sur les droits de l'homme. Une action forte et coordonnée est indispensable pour garantir le respect des obligations internationales de l'Afghanistan.

Selon des informations récentes, après avoir interdit aux femmes de s'exprimer en public, les talibans interdisent désormais aux femmes de se parler entre elles. Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet ?

Je vous remercie.